

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{et} OCTOBRE 2019 à 19H30 (EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 septembre 2019

Secrétaires de Séance : Mme Florence FAURE, M. Drivière, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1 - Modification du tableau des emplois permanents au 1er octobre 2019 et au 1er novembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CREE, à l'unanimité, au 1er octobre 2019 :
 - o un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service espaces verts ;
- **SUPPRIME**, à l'unanimité, au 31 décembre 2019 :
 - o un poste de technicien à temps complet au service espaces verts ;
- **SUPPRIME, à l'unanimité,** au 31 octobre 2019 :
 - o un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet à la médiathèque ;
- **CREE**, à l'unanimité, au 1^{er} novembre 2019 :
 - o un poste d'assistant de conservation à la médiathèque ;
 - o un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au service de police municipale.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1^{er} octobre 2019 et au 1^{er} novembre 2019.

2 - Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport de Genève - versement de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE, à la majorité (1 abstention), le versement d'une subvention de 4 851.60 CHF à l'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève (ATCRAIG), la somme étant à inscrire au budget de l'année en cours à l'article 6574 "subventions aux associations".

3 - Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA - convention de transfert et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) de Saint-Genis-Pouilly au SIEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE, à l'unanimité, les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur 1'honneur...);
- **S'ENGAGE**, à l'unanimité, à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...);
- S'ENGAGE, à l'unanimité, à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.
- 4 Option pour le régime de la franchise en base pour une activité assujettie à la TVA : activité Cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter le régime de la franchise en base de TVA pour l'activité cinéma du théâtre du Bordeau.

5 - Forêt communale - Programme de coupe pour l'année 2020 proposé par l'ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité,** l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté lors du conseil municipal ;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

6 – Accord-cadre pour l'entretien, la maintenance et les travaux de l'éclairage public et des feux tricolores – Modification du montant du marché attribué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE, à l'unanimité,** la délibération n° 2019.00068 qui portait le montant maximum de 140 000 euros par an à un montant de maximum de 150 000 euros par an.

7 – Accord-cadre pour l'entretien, la maintenance et les travaux de l'éclairage public et des feux tricolores – Modification $n^\circ 1$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition de modification n°1 de l'accord-cadre d'un montant de 15 000.00 euros HT;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

III – <u>Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :</u>

- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeau : Bon débarras
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeau : Désordre et dérangement
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeau : Concert les Rescapés par Christophe Miossec
- Convention de coréalisation pour l'accueil d'un spectacle avec La Batie Festival de Genève 2019 au théâtre du Bordeau : Le grand sommeil
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : Le voyage d'une bulle
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : Poulette à la recherche du Père Noël
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : Histoire d'histoires
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : Contes d'hiver et variés
- Dispositif d'aide aux communes de la Région Auvergne Rhône-alpes « Bonus Bourgs-centres » demande de subvention
- Extension du groupe scolaire de Pregnin Modification n°1 aux marchés de travaux
- Contrat de maintenance LOGITUD SOLUTION Géo verbalisation électronique (GVE)
- Défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Lyon requête en référé provision déposée par la société Eiffage Construction Alpes Dauphiné - résiliation pour motif d'intérêt général du marché de travaux en entreprise générale pour l'extension et la réhabilitation du centre culturel Jean Monnet
- Régie de recettes Médiathèque municipale Mise à jour
- Cinéma municipal Création d'une régie de recettes
- Régie de recettes photocopies Clôture de la régie
- Location des locaux municipaux situés au 6 rue des Hautains

IV - <u>Informations</u>:

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 2 octobre 2019

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.